

Echanges avec trois syndicalistes iraniens

Entre le 26 mai et le 4 juillet 2018, trois syndicalistes iraniens ont été invités par le collectif syndical constitué la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA et l'Union syndicale Solidaires. Depuis près d'une dizaine d'années, celui-ci agit en solidarité avec le syndicalisme indépendant en Iran.

Les trois syndicalistes iraniens ont notamment rencontré des responsables de structures syndicales représentant le monde du travail à l'Organisation internationale du travail (OIT) : la centrale internationale CSI et l'internationale des transports (ITF). Celles-ci les ont reconnus comme représentants légitimes du syndicalisme indépendant en Iran.

Les trois syndicalistes ont ensuite voyagé en Europe. Ils ont notamment eu des rencontres avec LO de Suède, LO de Norvège, ainsi que des structures régionales du DGB allemand.

Le 11 juin, une réunion publique a été organisée avec eux à Paris par le collectif intersyndical français.

Reza Shahabi est âgé de 45 ans, il est conducteur d'autobus à la compagnie VAHED dont il a été licencié pour activité syndicale.

Trésorier du syndicat indépendant VAHED, il a été emprisonné à deux reprises. Reza a cumulé un total de 6 ans et demi de prison dont 19 mois à l'isolement total : "voir la lumière du jour était pour moi un rêve". Violamment frappé au cou et au dos, il a dû subir plusieurs opérations et porte des prothèses au cou et au dos.¹

Davood Razavi a 58 ans, il est conducteur d'autobus retraité de la Régie des transports en commun VAHED.

Il est toujours membre de la direction du syndicat indépendant VAHED dans la mesure où les autorités ont empêché la tenue de l'assemblée générale qui devait renouveler la direction du syndicat.

Davood a été arrêté plusieurs fois et à chaque fois il a été placé en isolement. En raison d'une condamnation à 5 ans de prison avec sursis, contre laquelle il a fait appel, il est susceptible à tout moment de retourner derrière les barreaux.

Loghman Veisi est âgé de 42 ans. Il est professeur de lettres dans un lycée d'une ville du Kurdistan iranien comptant environ 100 000 habitants.

Loghman est un des responsables de l'association locale d'enseignants qui joue dans les faits un rôle de syndicat indépendant.

¹ Reza Shahabi avait été arrêté une première fois en 2005 pour sa participation à une grève des chauffeurs de bus, puis licencié. Il a été de nouveau arrêté en 2010, et interdit de militantisme syndical pendant cinq ans pour « propagande contre l'État », et « collusion dans l'intention d'agir contre la sûreté nationale » pour son rôle dans le conflit avec la Régie d'autobus.

En mai 2015, il a été à nouveau condamné à une peine supplémentaire d'un an. Suite aux campagnes de solidarité, il a été autorisé à rester en dehors de prison pour raison médicale.

Reza a été à nouveau convoqué le 7 février 2016 et accusé d'incitation à la révolte et trouble à l'ordre public, parce qu'il s'était rendu au Ministère du Travail. Il avait en effet demandé au Ministère de donner suite à sa demande de reprise du travail, ce qui lui avait été refusé malgré le rapport du gouvernement iranien à l'OIT indiquant qu'il était libre et avait été réintégré. Il était également accusé de s'être rendu à la mairie pour des dossiers ayant trait aux affaires syndicales, de percevoir des cotisations syndicales et de distribuer des lettres d'information du syndicat Vahed. Suite à 50 jours de grève de la faim et aux campagnes internationales de solidarité, Reza a finalement hospitalisé puis libéré le 14 Mars 2018 avec interdiction d'expression syndicale publique pendant deux ans.

Sources : propos recueillis en juin 2018, et rapport de la CSI https://survey.ituc-csi.org/Iran.html?id_edi=336&print=yes

Les relations sociales en République islamique d'Iran

Les conditions imposées à la grande majorité des salariées sont très difficile.

L'insécurité de l'emploi est grandissante : il est même demandé à des salariés de verser une caution avant d'être embauchés !

Six salariés perdent en moyenne la vie chaque jour, suite à des accidents de travail.

Les travailleurs/euses n'ont pas le droit de se rassembler, de faire grève et de constituer des organisations syndicales indépendantes.

Le régime au pouvoir fait son possible pour implanter sur les lieux de travail des associations professionnelles islamiques.

La loi fixe les modalités de mise en place de Conseils islamiques du travail dans les entreprises n'employant pas de fonctionnaires.

Un Conseil islamique est un organisme regroupant dans les entreprises des salariés réputés élus suite à des élections truquées, ainsi que des représentants de l'employeur.²

Les Conseils islamiques participent aux Conseils de discipline. Ils y sont souvent impliqués dans les décisions de sanctions envers des salariés, et en premier lieu des syndicalistes indépendants.

Au niveau de chaque localité, les Conseils islamiques sont coiffés par des Maisons des travailleurs (voir encart en fin de texte).

Des élections professionnelles ont lieu tous les deux ans. Ce sont eux qui siègent dans les Conseils islamique lorsqu'il en existe. Tous les salariés peuvent théoriquement se présenter, mais en pratique, les candidatures sont filtrées par l'employeur et les services de sécurité (et donc par le Conseil islamique du travail sortant lorsqu'il en existe un).

Pour que les résultats des élections soient valides le taux de participation doit être de 50% plus une voix.

Pour cette raison, une forte pression est exercée par l'employeur sur les salariéEs pour qu'ils aillent voter. Chaque Si le taux de participation est néanmoins insuffisant, des truquages ont lieu afin que l'élection soit néanmoins validée.

De leur côté, les syndicalistes indépendants cherchent à dissuader leurs collègues de ne pas voter afin de pouvoir demander l'invalidation des élections.

A plusieurs reprises, le syndicat VAHED a contesté auprès du ministère du travail l'élection de tels représentantEs. Mais cette démarche n'a jamais aboutie.

Le régime islamique met les organisations qu'il contrôle en visibilité lorsque cela correspond à ses besoins. Par exemple lorsque des organisations professionnelles indépendantes montent au créneau pour obtenir la satisfaction de revendications, et organisent des rassemblements, des sit-in et des grèves. Ou encore au moment des élections professionnelles et politiques.

En théorie, la loi n'interdit pas la création d'organisations ouvrières indépendantes de l'Etat. Mais les modalités d'application de celle-ci sont très restrictives.

En final, les organisations indépendantes de salariéEs (syndicats ou associations professionnelles) ne sont ni reconnues, ni formellement interdites. Mais en pratique, tout est fait pour les empêcher d'exister et de fonctionner : refus d'autoriser celles-ci à se réunir et à disposer de locaux, arrestations de militants, condamnation à des peines de prison, sévices corporels, etc.³ Pour tenter de justifier la répression à leur égard, les autorités n'hésitent pas à accuser les militantEs d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou d'intelligence avec des puissances étrangères.

Les syndicalistes sont surveilléEs par les services de renseignement. Ils/elles vivent sous la menace

² Le cadre est fixé dans le Code du travail de 1989, article 131, paragraphe 6.

Les textes prévoient la possibilité de mettre en place des Conseils islamique du travail dans tout établissement de plus de 35 travailleurs, dans le secteur privé et le secteur public (sauf pour les fonctionnaires). Conseils islamiques n'existent dans les faits que dans les entreprises de plus de 100 travailleurs du secteur public (S).

³ C'est le Conseil suprême du travail qui décide des règlements des syndicats, après l'approbation du Conseil des ministres (article 131 de la législation du travail de 1990). https://survey.ituc-csi.org/Iran.html?id_edi=336&print=yes

de se retrouver licenciés ou en prison.

Un certain nombre d'organisations indépendantes de salariéEs se sont néanmoins constituées.

- Les deux principales sont les syndicats de la Régie des transports de Téhéran et sa banlieue VAHED (refondé en 2005), et celui de la sucrerie Haft Tapeh (constitué en 2008).⁴

- Depuis la fin des années 1980, dans de nombreuses villes, existent également dans l'enseignement des associations professionnelles indépendantes du pouvoir qui se sont dotées d'une coordination nationale.

Le chômage et la précarisation des emplois rendent la constitution de syndicats indépendants de plus en plus difficile. Celles et ceux qui s'orientent vers le syndicalisme sont immédiatement menacés de licenciement. La mairie de Téhéran s'était vantée d'avoir recrutée Farahanz Shiri, la première femme conductrice d'autobus en Iran. Celle-ci a été licenciée sur le champ dès qu'elle a commencé à travailler avec le syndicat indépendant.

A propos des "Maisons des travailleurs"

Les Maisons des travailleurs ont pour mission de chapeauter les Conseils islamiques existant dans la même localité. Elles sont la seule structure autorisée à représenter nationalement les salariéEs.⁵

Les Maisons des travailleurs sont régies par la législation concernant les partis politique (article 10 de la loi sur les partis). Elles sont en fait une vitrine du Parti islamique du travail dont l'actuel ministre du Travail est un des dirigeants.

Les Maisons des travailleurs n'ont rien obtenu pour l'amélioration du sort des salariéEs, comme par exemple au niveau des assurances sociales, des contrats signés en blanc, des normes d'hygiène et de sécurité, de la protection des emplois, des arriérés dans le paiement des salaires.

Elles n'ont jamais organisé les salariéEs pour l'obtention de leurs droits. Elles ne défendent pas les revendications et sont hostiles aux mobilisations qu'elles se contentent parfois de citer dans leurs publications.

Tout leur budget provient du ministère de l'Intérieur. Elles disposent d'énormes ressources : des bâtiments, des bureaux, etc. Elles organisent des distributions de denrées, des coupons alimentaires (surtout au moment des élections politiques et professionnelles), ainsi que des voyages touristiques, des pèlerinages, des cours de formation professionnelle, etc.

Les responsables des Maisons des travailleurs ne sont pas élus. Ce sont les mêmes personnes depuis de nombreuses années. Certains sont membres du Parlement, siègent dans les organismes de retraite et de Sécurité sociale, etc.

Le syndicat indépendant VAHED

Entre 1968 et 1979, quatre syndicats catégoriels avaient existé à la Régie des autobus de Téhéran et de sa région (VAHED).

Le plus important d'entre eux était celui des conducteurs d'autobus qui a continué à exister jusqu'en 1981. Les trois autres représentaient respectivement les auxiliaires conducteurs, les vendeurs de billets et les salariés des ateliers de réparation.

A partir de 2004, des militants voulant créer des syndicats indépendants se sont réunis dans le local du syndicat des ouvriers boulangers. Des formations y étaient organisées sur le syndicalisme, la Constitution et le Code du travail, ainsi que des séances éducatives hebdomadaires.

En 2005, la refondation du syndicat VAHED a été proclamée lors d'une Assemblée générale

⁴ En 2008, à l'issue d'une grève de 42 jours, les travailleurs de Haft Tapeh ont formé une organisation syndicale indépendante pour exiger des arriérés de salaire dus de longue date.

https://www.iufcampaigns.org/campaigns/show_campaign.cgi?c=1086

Ali Nejati, dirigeant du syndicat Haft Tapeh avait été invité en mai 2014 par l'intersyndicale française.

⁵ https://survey.ituc-csi.org/Iran.html?id_edi=336&print=yes

rassemblant 8 000 salariés ne se reconnaissent pas dans le Conseil islamique du travail. L'entreprise comptait à l'époque 17 500 salariés, dont 15 000 conducteurs. Au cours de cette assemblée, l'élection des dirigeants du syndicat et de diverses structures ont été organisées.

Police a d'abord essayé d'empêcher d'office la tenue des élections. Mais à 11h, la détermination des salariés a contraint la police à laisser le vote se tenir. Devant l'enthousiasme des participants, à 3h du matin, la police a arrêté le vote. Le syndicat indépendant VAHED est le seul ayant pu à ce jour s'organiser librement en tenant de telles élections.

Deux vagues de grèves ont eu lieu à l'hiver 2005/2006 pour défendre le droit à l'existence du syndicat. Malgré une répression brutale se traduisant notamment par 400 licenciements, le fait d'avoir eu la possibilité de s'organiser démocratiquement a permis au syndicat de résister à la répression. Les fondateurs du syndicat avaient des emplois statutaires leur assurant une protection légale. Les syndicalistes de VAHED ont fait appel et les salariés licenciés ont été réintégrés.

La Régie a ensuite poussé une partie des salariés à racheter des autobus pour s'établir à leur compte. L'effectif total de l'entreprise est ainsi passé de 17 500 à 8 000.

À partir de 2005, les nouveaux recrutés l'ont été en CDD, puis sans aucun contrat. Sur les 8 000 salariés actuels, 6 000 sont néanmoins en contact permanent avec le syndicat.

Les conditions de militantisme sont pourtant difficiles. Le syndicat doit faire face à la fois à la répression patronale et à l'hostilité du Conseil islamique du travail. Ce dernier dispose d'importantes ressources, dont certaines sont liées à la gestion des caisses de Sécurité sociale.

Le syndicat indépendant ne dispose pas de local, et les réunions doivent avoir lieu au domicile des militants. Ceci n'empêche pas que des informateurs des services de sécurité parviennent à s'infiltrer dans certaines réunions.

En 2015, deux jours avant la célébration du 1er mai, la police est entrée vers minuit au domicile de deux militants. Ils ont été arrêtés, et leur matériel informatique a été saisi. Suite à des actions de soutien, les deux militants ont été relâchés au bout de 22 heures.

Pour la première année depuis sa création le syndicat VAHED n'a pas actuellement de militant en prison. Mais des peines avec sursis pèsent toujours sur deux responsables du syndicat (5 ans pour l'un, 5 ans et 3 mois pour l'autre). Ces deux militants vivent donc sous la menace de retourner en prison à tout moment. Cinq autres ont par ailleurs été licenciés et n'ont pas été réintégrés.

La direction du syndicat garde un contact direct avec un millier de ses membres, et communique avec les autres par téléphone, réseaux sociaux ou SMS.

Douze sections du syndicat collectent les informations et recueillent les revendications des salariéEs.

La principale revendication est celle de pouvoir s'organiser syndicalement librement et démocratiquement.

La seconde concerne le logement : 6 000 salariéEs de VAHED sur 8 000 ne bénéficient d'aucune aide au logement. 1 500 d'entre eux/elles sont impliqués dans des activités concernant le logement. L'une des raisons de la popularité du syndicat VAHED est que 24 ans après la mise en place du Conseil islamique des travailleurs, celui-ci n'a permis de satisfaire aucune des revendications. La seconde est que dans les conseils de discipline, celui-ci prend le parti de la direction.

Parmi les mobilisations organisées par le syndicat on peut citer :

- un rassemblement a eu lieu le 26 décembre 2017 devant le ministère du travail et le Parlement pour obtenir la libération de Reza Shahabi.

- des rassemblements sur la question du logement entre le 28 février et le 18 mars 2017 devant la Mairie (qui est l'administration dont dépend la régie d'autobus VAHED),

- l'allumage des phares des véhicules en janvier 2017 pour obtenir l'obtention d'une prime, revendication qui a été tout de suite obtenue.

Le 1er mai 2018, la fête des travailleurs a été célébrée au terminus d'autobus de l'une des principales places de Téhéran, et le syndicat a distribué divers objets ainsi que "Peyk syndicat" = le messenger du syndicat, la revue du syndicat.

Le secteur de l'enseignement

Une longue tradition de lutte existe dans l'enseignement.⁶ Peu avant la révolution de 1979, des organisations ont vu le jour dans plusieurs villes sous le nom de "Société des enseignants", mettant en avant des revendications. Celles-ci ont pris une dimension de plus en plus politique à l'approche de la révolution.

Après la mise en place de la République islamique, une grande vague de répression a frappé les enseignantEs. Des dizaines d'enseignantEs ont été licenciéEs, emprisonnéEs, condamnéEs à mort ou contraintEs à l'exil.

Les organisations professionnelles indépendantes d'enseignantEs ont été réprimées. Elles n'ont commencé à se reconstituer qu'à la fin des années 1980.

Les enseignantEs sont exploitéEs par le même système dans l'ensemble pays, ce qui fait que des revendications communes existent.

En 2002 un conseil de coordination a été mis en place par des associations professionnelles indépendantes locales de plusieurs régions. Les appels de la coordination sont bien accueillis par les enseignantEs. Celui-ci pourrait constituer l'embryon d'un syndicat indépendant dans l'enseignement.

Les organisations professionnelles indépendantes d'enseignantEs ne sont pas reconnues par l'Etat. Officiellement elles ne sont pas réprimées car leur existence est prévue par la législation. Le pouvoir s'attaque par contre à toutes les initiatives prises pour les faire fonctionner. Les enseignantEs ont par exemple le plus grand mal à se rendre aux réunions qui sont organisées. Cinq enseignantEs sont actuellement en prison.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de connaître actuellement le nombre de personnes participant aux organisations professionnelles indépendantes. Et cela d'autant plus que l'Iran compte environ un million d'enseignantEs en activité et 700 000 retraitéEs. Ils/elles sont géographiquement très disperséEs, contrairement aux salariéEs de VAHED qui sont localisé à Téhéran.

Principales revendications dans l'enseignement

1) Le droit de constituer des organisations professionnelles indépendantes de l'Etat

Les enseignantEs ont des intérêts communs à défendre, et aucun avec le grand patron qu'est l'Etat. Cette revendication de pouvoir constituer des organisations indépendantes porte en son sein d'autres revendications comme la fin de la répression envers les militantEs.

2) La gratuité de l'éducation pour toutes et tous, de la petite enfance aux études supérieures

Cette disposition figure d'ailleurs dans la Constitution. La politique néo-libérale se traduit par une remise en cause des services publics comme l'éducation, la santé, le logement, etc. Au Moyen-Orient les conséquences en sont encore plus graves qu'en Occident étant donnée l'étendue de la misère.

Des écoles privées se multiplient. Dans le secteur public, des sommes importantes sont demandées aux parents. En conséquence, des enfants de familles ouvrières et/ou pauvres sont déscolariséEs, et le travail des enfants se développe.

Beaucoup de jeunes filles sont privées d'un avenir meilleur, et subissent des mariages précoces et

⁶ Du temps du Chah, 13 000 enseignantEs iraniens ont fait du 2 mai 1961 une journée de lutte pour l'augmentation de leurs traitements.

Le collectif d'enseignants a organisé un rassemblement devant le Parlement qui a regroupé 4 000 enseignantEs grévistes.

La police a fait usage de ses armes contre eux. Plusieurs manifestants ont été blessés, dont Abol Hassan Khan Ali qui est mort des suites de ses blessures. La grève s'est arrêtée au bout de 11 jours après que le pouvoir ait accordé des augmentations de salaire et nommé comme ministre de l'Education le promoteur du mouvement.

Les militantEs enseignantEs avaient décidé de faire de la date anniversaire du rassemblement de 1961 et de la mort de Khan Ali une journée nationale de l'enseignement. Le pouvoir islamique a conservé cette journée, mais en hommage à un ayatollah mort également un 2 mai ... mais en 1979 !

forcés.

3) Des moyens à la hauteur

Les moyens éducatifs ne sont pas mis à la portée de tout le monde. Seule une minorité en dispose. Les enfants des familles ouvrières et/ou pauvres, et surtout dans certaines régions périphériques, sont privés d'un cadre approprié pour étudier : beaucoup d'écoles tombent en ruine, et dans certaines régions, il s'agit même de simples cabanes. Si un élève étudie dans de telles conditions, et qu'il voit dans les manuels des photos d'écoles disposant de locaux corrects et bien équipés, comment ne pas lui expliquer que la société iranienne est basée sur des inégalités profondes et que les ressources ne sont pas partagées de façon égalitaire ?

A plusieurs reprises, l'intégrité corporelle des enseignantEs et des élèves a été mise en danger :

- en 2017, un enseignant a été tué suite à l'effondrement du mur,
- il y a quelques années, plusieurs élèves ont été brûlés lors d'un incendie dans leur école.

Le ministre de l'Education et celui de la Santé n'ont rien fait suite à cela.

4) Le refus du rôle idéologique imposé à l'enseignement

Ce rôle n'a rien à voir avec les vrais besoins de la société, mais résulte de la volonté de l'Etat islamique d'assurer sa propre continuité.

Le critère de sélection de l'enseignant est sa fidélité à l'Etat et le respect de la culture islamique, et non pas sa qualité scientifique.

Le processus éducatif n'est pas adapté aux besoins de la société. Le système scolaire est marqué par la misogynie : les filles apprennent à devenir le deuxième sexe, et les garçons qu'ils sont supérieurs à elles.

Il est demandé que les sciences humaines soient adaptées aux critères islamiques. Il s'agit d'une contre-révolution culturelle dont le but est de la reproduction de rapports sociaux arriérés, en décalage total avec les besoins d'une société moderne.

Il est nécessaire d'instaurer un système éducatif non-idéologique répondant aux besoins scientifiques réels de la société.

Quelques questions à Loghman Veisi, syndicaliste enseignant

Comment le système scolaire est-il organisé ?

Il comporte des niveaux ressemblant à ceux existant en France : maternelle, école primaire, collège, lycée et enseignement supérieur.

Quelle est la scolarisation des filles ?

Dans certaines familles, et particulièrement dans les campagnes, les filles ne vont pas à l'école et doivent rester à la maison. Le rôle assigné aux filles est de devenir de futures épouses et de s'occuper de la famille.

On compte néanmoins 53 % de femmes à l'université.⁷

Quelles sont les conséquences du développement du travail des enfants ?

Le matin, certains de mes élèves ont beaucoup de mal à suivre convenablement les cours. La raison en est qu'ils ont travaillé pendant la nuit à porter des colis.

L'enseignement est-il prodigué dans toutes les langues existant en Iran ?

Cinq ou six langues sont pratiquées en Iran. Mais seule le farsi (persan) est utilisée au sein du système éducatif. Les autres sont interdites.

Sur quelles bases les enseignantEs sont-ils/elles recrutésEs ?

La sélection est très marquée par des critères idéologiques. Les candidatEs doivent passer par plusieurs filtres : un examen sur la religion, un autre sur l'idéologie du régime. SeulEs les

⁷ Suite à la « Révolution Culturelle » au début d'établissement du régime des ayatollah, qui a chassé les forces de gauches et laïques des universités, au prix d'une répression sanglante, les familles religieuses ont laissé partir leurs filles continuer leurs études supérieures dans des universités « islamisées » cela a eu pour résultat une forte augmentation des filles dans les universités.

enseignantEs jeûnant pendant le mois de Ramadan peuvent être recrutéEs. Les critères éducatifs ont une importance secondaire. Le contenu des ouvrages scolaires passe en entre les mains de la censure. Le système éducatif est organisé de façon à assurer la perpétuation du régime en place.

Quelles sont les revendications des associations indépendantes de professeurs ?

La principale d'entre elles est de pouvoir constituer des organisations syndicales démocratiques indépendantes du régime. Toutes les autres revendications sont liées à la satisfaction de celle-ci. Comme partout dans le monde, la politique néo-libérale a attaqué les acquis existants. Parmi eux le droit figurant dans la Constitution d'une éducation gratuite pour toutes et tous.

- Dans les dernières années, beaucoup d'écoles et d'universités privées se sont créées. Celles-ci sont très chères.

- De leur côté, les établissements publics ne sont plus gratuits et pas bien entretenus.

A cause de cela, des millions de jeunes sont contraints de quitter le système éducatif, et particulièrement les filles. Pour cette raison, un lien fort est nécessaire entre le mouvement ouvrier et le mouvement étudiant, car leurs intérêts respectifs sont liés. Un des problèmes essentiels concerne les ouvrages à l'école et l'université, dont le contenu est soumis à l'idéologie du régime.

Solidarite Socialiste avec les travailleurs en Iran (SSTI)

266, av. Daumesnil, 75012 Paris - sstiran@yahoo.fr - <http://www.iran-echo.com>



Union syndicale Solidaires



31 rue de la grange aux belles, 75010 Paris - contact@solidaires.org - www.solidaires.org

Réseau international de solidarité et de luttes (RISL)

www.solidarity.org



22 juillet 2018